



- Communiqué de presse -

Paris, le 20 novembre 2012

Pas de parano anti-mutualiste !

La proposition de loi déposée par le groupe socialiste afin de permettre aux mutuelles de procéder à de meilleurs remboursements pour leurs adhérents dans des réseaux de soins met le feu aux poudres. Du côté des médecins, elle ferait craindre une pression à la baisse sur les dépassements d'honoraires. Du côté des patients, les réseaux de soins seraient suspectés d'entraver la liberté de choix de son médecin.

Cependant, la proposition de loi ne fait que reconnaître aux mutuelles les possibilités déjà offertes aux assureurs privés et aux institutions de prévoyance. Elle est donc équitable.

Quant à la liberté de choix du médecin, elle n'est déjà plus que virtuelle dans un système où les déserts médicaux se multiplient et les dépassements d'honoraires sont massifs ! Il faudrait surtout veiller à ce que la proposition de loi ne l'accentue pas.

Mais, ce qui rend la défense des réseaux mutualistes si compliquée, c'est le contexte.

D'abord parce qu'en quelques années, les complémentaires, tous opérateurs confondus, jadis éclatés dans de petites structures, se sont regroupées. Avec les concentrations qui s'accroissent, demain ne subsisteront plus que quelques grands groupes comptant chacun plusieurs millions de personnes :

- la concurrence entre ces opérateurs hyper-concentrés ne se fera pas seulement par les prix mais par les services : dans un système de santé désorganisé, ne serions-nous pas alors contraints de payer plus cher nos complémentaires pour acheter l'accès aux soins avec des coupes-files ou des téléconsultations ?
- les mutuelles ne sont pas des complémentaires comme les autres, elles ont des centres de santé et des établissements de soins : saurons-nous éviter les filières de soins qui nous contraindront, pour des raisons de prix, à nous satisfaire d'une prise en charge dans les services de nos complémentaires « depuis le cabinet de ville jusqu'à la clinique » ?

Changement de contexte encore avec le dernier avenant à la convention médicale qui fait entrer les complémentaires dans le secteur 1, brouillant un peu plus les cartes et faisant craindre que le socle conceptuel d'une privatisation croissante de la santé ne soit posé, facilitant encore plus les transferts de charges vers les complémentaires.

Dentaire, optique, audioprothèse : des réseaux légitimes, mais dont l'effet prix reste à démontrer

En tout état de cause, il y a des domaines dans lesquelles les complémentaires sont légitimes à créer des réseaux de soins puisqu'elles financent la dépense quasiment depuis le premier euro : le dentaire, l'optique et l'audioprothèse. Trois secteurs où il serait judicieux qu'elles fassent baisser les prix plutôt que de contribuer à leur renchérissement. La démonstration est à faire.

De l'importance d'une étude d'impact préalable

Pour le reste, les enjeux sont trop importants pour qu'une proposition de loi statue sans étude d'impact. Une telle étude d'impact, obligatoire en cas de projet de loi, ne l'est pas pour une proposition de loi. Comme si le législateur pouvait s'exonérer d'une obligation constitutionnelle. Faisons donc rapidement cette étude d'impact. La durée de la procédure législative le permet. Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie peut y contribuer. C'est le lieu de concertation de toutes les parties prenantes. Il peut amener avec raison des recommandations que les parlementaires pourraient reprendre pour encadrer un dispositif dont on voit bien qu'appliqué à une nouvelle donne, il concourt à susciter des inquiétudes.

Soit les craintes sont infondées et il convient de les écarter. Soit elles le sont et il convient de les prévenir. Dans les deux cas, mieux vaut le savoir.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

**ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Alliance du Cœur - Alliance Maladies Rares - ANDAR
APF - Autisme France - AVIAM - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAPSY - FNAR - FNATH - France Alzheimer
France Parkinson - La CSF - Le LIEN - Les Aînés Ruraux - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - ORGECO
SOS Hépatites - Transhépate - UAFLMV - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - UNRPA - Vaincre la Mucoviscidose - VMEH**